



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à

**Présents : 19** la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-quatre mars deux

**Excusé : 8** mil vingt-cinq.

**Pouvoirs : 8**

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Cindy GAUVIN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

**Absents :**

Madame Sophie LAMBERT  
Monsieur Lucas GILLY



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

**DCM N°2025-11 Finances - Approbation de la convention cadre de financement pour la réalisation de travaux présentant un enjeu GEMAPI – Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place neuve - Renaturation du centre historique**

**Rapporteur : Antoine BRUNO**

Il est indiqué à l'assemblée que la convention cadre de financement présentée concerne la réalisation de travaux présentant un enjeu GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), dans le cadre du réaménagement apaisé du centre village de Saint-Mitre-les-Remparts.

Ces travaux visent à améliorer l'infiltration des eaux pluviales, réduire les surfaces imperméabilisées, préserver les milieux aquatiques et contribuer à la lutte contre les inondations.

Cette convention cadre, conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, prévoit une aide financière pour des travaux éligibles au titre de la taxe GEMAPI, dans la limite des conditions d'éligibilité définies par la Métropole et les autres partenaires financiers.

Les travaux concernés comprennent notamment :

- Les études préalables à la déconnexion des eaux pluviales et à la désimpermeabilisation des sols ;
- La réalisation de surfaces drainantes et perméables ;
- Les plantations et les tests de perméabilité des fosses associées.

L'aide financière de la Métropole peut atteindre 50 % du montant éligible, plafonnée à 400 000 € HT par opération, en complément des subventions de l'Agence de l'Eau et d'autres financeurs tels que le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud.

Pour le présent dossier la participation de la Métropole est estimée à 63 375 €.

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Vu** la loi n°2014-773 du 7 août 2014 portant création de la GEMAPI ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques dans un cadre durable ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

**Considérant** l'intérêt d'une collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le financement et la mise en œuvre des travaux GEMAPI ;

**Considérant** les engagements réciproques précisés dans la convention cadre annexée à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,**

**APPROUVE** la convention cadre de financement pour la réalisation de travaux présentant un enjeu GEMAPI, annexée à la présente délibération, conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents ou actes nécessaires à son exécution.

**ENGAGE** la commune à respecter les obligations et engagements précisés dans la convention, notamment en ce qui concerne les demandes d'aides financières auprès des partenaires institutionnels.

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution des travaux et au respect des échéances mentionnées dans la convention.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet

